

Processus proposé pour l'élaboration des cadres de partenariat stratégique des pays et territoires

Phase 1 : Développement initial

- Les préparations par le Secrétariat en étroite collaboration avec les Membres du Point focal devront inclure :
 - Bilan interne des engagements et priorités mutuels existants envers les politiques, programmes, projets ou activités.
 - Inventaire des principales parties prenantes et des autres partenaires de développement jouant un rôle actif dans le secteur de l'environnement.
 - Recensement interne des opportunités et des pistes de planification identifiées et/ou poursuivies, qu'il s'agisse de programmes réguliers ou dialogues autour de projets entre les administrations membres et la liaison interne avec le Point focal.
 - Les projets/éléments clés potentiels pour les opportunités du cadre de partenariat stratégique sont rassemblés/enregistrés, maintenus et mis à jour en permanence par le Directeur général adjoint GO en consultation avec le Directeur général adjoint TP.
 - Le Point Focal des membres maintient l'équivalent.

Phase 2 : Consultation

- Le Secrétariat et les équipes nationales/ Point focal du pays se réunissent à une date convenue d'un commun accord pour :
 - Comparer et dresser un bilan des engagements, des projets et programmes existants.
 - Définir d'autres activités des partenaires au développement.
 - Analyser les lacunes et les possibilités d'une éventuelle attention bilatérale.
 - Évaluer l'adéquation entre les résultats stratégiques du PIP (un plan de mise en œuvre des performances) du PROE et les priorités des membres.
 - Débattre et convenir d'un processus de consultation national et d'un calendrier, y compris les principales parties prenantes à impliquer dans la finalisation du SPF.
- Le Secrétariat et les différents ÉTIO (États et territoires insulaires océaniques) se rencontrent en face à face ou virtuellement pour préparer un projet de Cadre de partenariat stratégique.
- Consulter d'autres partenaires de développement.
- Déterminer l'orientation des dispositions et des modalités de mise en œuvre potentielles pour atteindre les objectifs et les priorités de chaque cadre de partenariat stratégique.

Phase 3 : Finalisation et mise en œuvre

- Présenter à la réunion du PROE pour l'approbation du Cadre de partenariat stratégique.
- Activités du Cadre à inclure dans l'équivalent annuel du WP&B/Membre et à soumettre pour suivi et évaluation habituels.
- Cadres de partenariat stratégique annexés aux PIP (un plan de mise en œuvre des performances) (de manière intercessionnelle si nécessaire).

Phase 4 : Suivi et évaluation

- Réunion annuelle de révision Secrétariat/Point focal pour évaluer les performances communes en matière de respect des engagements existants et de mise en œuvre du Cadre.
- Rapport sur la mise en œuvre lors des réunions bisannuelles du PROE.
- L'examen à mi-parcours du plan stratégique du PROE, qui doit être entrepris en 2022 pour évaluer l'efficacité/l'utilité du mécanisme du Cadre de partenariat stratégique entre pays et territoires.